

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit septembre à 18h30,
Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	11/09/2025
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	25/09/2025

OBJET :

Schéma directeur d'eau potable de la communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Gérard BORDIGA , M. Rémi COSTORIER , M. Claude NEBON , M. Bernard LONG , M. Franck LAGIER , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , Mme Laurence ALLIX , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Alexandre MOUGIN , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérard CHENAVIER , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL , Mme Cécile VARALDI , M. Loïc BOIVIN

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Jean-Michel ARNAUD procuration à M. Daniel BOREL, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, M. Benjamin CORTESE procuration à M. Christian PAPUT, Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Françoise BERNERD, M. Jean-Louis BROCHIER procuration à M. Claude BOUTRON, Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB procuration à M. Pierre PHILIP, Mme Martine BOUCHARDY procuration à Mme Catherine ASSO, Mme Chantal RAPIN procuration à M. Vincent MEDILI, M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Joël REYNIER, M. Eric GARCIN procuration à Mme Isabelle DAVID

Absent(s) :

M. Rémy ODDOU, M. Michel GAY-PARA, M. Roger GRIMAUD, Mme Carole LAMBOGLIA, Mme Mélodie GAILLARD, Mme Maryvonne GRENIER, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Françoise BERNERD , ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Lancement de l'élaboration du Schéma Directeur d'Eau Potable Intercommunal en 2026

Depuis le 1er janvier 2020 en vertu de l'article 66 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) la compétence "Eau potable" a été transférée à la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.

Le service public de l'eau potable est une mission essentielle pour notre collectivité. Afin d'assurer une gestion durable, efficace et performante du service, il est primordial de disposer d'une vision stratégique à long terme. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Eau Potable.

Ce document de planification a pour objectif principal de faire un état des lieux complet de notre système de distribution d'eau potable, d'identifier les défis à venir (qualité de l'eau, sécurité de l'approvisionnement, renouvellement des réseaux, etc.) et de définir un programme d'actions pluriannuel pour y répondre de manière cohérente et optimisée. Le SDEP constitue un outil indispensable pour les années à venir afin de garantir un service de qualité à l'ensemble de nos usagers.

La Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance lancera et pilotera en 2026 une étude pour l'élaboration du SDEP pour 11 communes, Chateaufieux, Curbans, Esparron, Fouillouse, Gap, Jarjayes, Lardier & Valença, Lettret, Neffes, Tallard, Vitrolles sur les 17 qui la composent.

Les communes de La Saulce et de Sigoyer, disposent d'un SDEP en cours de validité, ces derniers ne seront pas repris.

Les communes de Barillonnette, Claret, La Freissinouse et Pelleautier par délibération de leur conseil municipal ont sollicité la communauté d'agglomération afin de pouvoir piloter cette étude elle-même à l'échelle de leur territoire.

- Barillonnette, une délibération sera présentée au prochain conseil municipal,
- Claret, délibération n°DE_2025_04 du 17/03/2025,
- Pelleautier, délibération n°DE_2025_19 du 25/03/2025,
- La Freissinouse, délibération n°DE_2025_036 du 14/04/2025.

Décision :

Il est proposé, sur avis favorable de la Commission de Protection de l'Environnement du 2 septembre 2025 et de la Commission du Développement Économique, des Finances et des Ressources Humaines du 9 septembre 2025 :

Article 1 : D'approuver le lancement de l'élaboration du Schéma Directeur d'Eau Potable sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance en 2026 pour les communes de Chateaufieux, Curbans, Esparron, Fouillouse, Gap, Jarjayes, Lardier & Valença, Lettret, Neffes, Tallard, Vitrolles; et de déléguer cette mission aux communes membres qui en ont fait la demande, Barillonnette, Claret, Pelleautier et La Freissinouse.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à cette mission.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 52

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille) ou par l'application Télécours citoyens accessible à partir du site www.telrecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Le Vice-président



Jean-Pierre MARTIN

Le Secrétaire de Séance



Françoise BERNERD

Transmis en Préfecture le : 29 SEPT 2025

Affiché ou publié le : 29 SEPT 2025